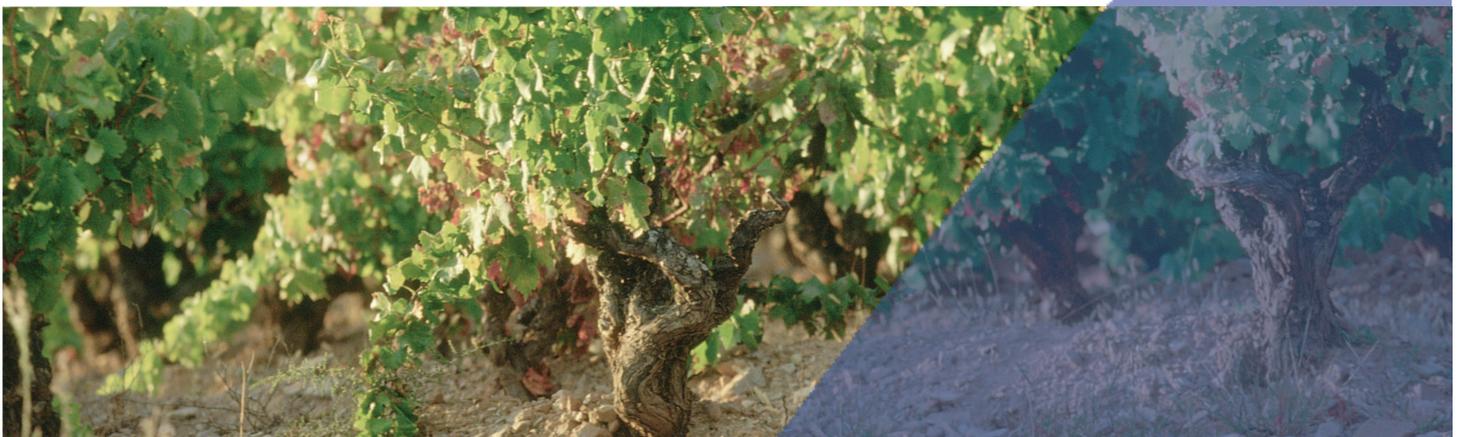


Rapport d'activité 2017



MSA Alpes-Vaucluse



Sommaire

04

Édito
de la Présidente



05

Édito
de la Directrice
Générale

06

La MSA et
ses Adhérents

07

Les piliers de la MSA

Le guichet unique
Le réseau des élus

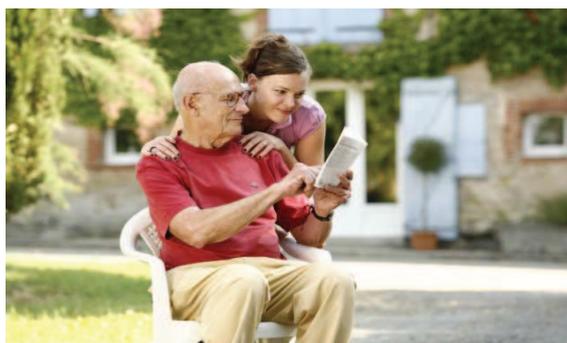
11

La MSA connectée à ses Adhérents

- Une relation connectée
- Une relation de proximité

16

La MSA
auprès
des Adhérents



18

La MSA
auprès
des entreprises

21

La MSA au cœur de la protection sociale

Les prestations

- Santé
- Famille
- Retraite

Les cotisations



27

La MSA Alpes-Vaucluse, un organisme responsable

- Une MSA performante
- Une gestion saine
- Une lutte contre la fraude efficace
- Une gestion active du risque



30 – ON EN PARLE – Revue de presse



▶ UN MUTUALISME VIVANT

L'année 2017 aura été significative et riche en événements à bien des égards. S'il est une chose qui mérite d'être retenue, c'est que la MSA a démontré qu'elle savait tenir les engagements pris devant ses Adhérents.

La décision de renforcer notre présence au cœur des territoires ruraux en ouvrant davantage de points d'accueil constitue un choix politique fort dans un contexte budgétaire pourtant tendu : une nouvelle agence sur Orange ouvrira dans l'année, et une réflexion est lancée sur Carpentras. Cette orientation résulte d'une conviction profonde à laquelle je m'efforce de donner vie depuis le début de mon mandat : les Adhérents doivent rester au centre de nos préoccupations, et plus particulièrement ceux qui vivent au cœur des territoires ruraux. La MSA ne se limite pas à prélever des cotisations puis à verser des prestations, elle participe à maintenir, par son action et sa présence, un maillage de services publics de proximité dans des zones parfois reculées.

Etre ancré dans les territoires ne signifie pas pour autant rester figé. C'est pourquoi, certains de nos points d'accueil sont devenus, depuis le 3 avril, des accueils uniquement sur rendez-vous. Les accueils sont toujours ouverts, il faut simplement prendre rendez-vous par mail ou téléphone avant de s'y rendre. Ce mode de contact est synonyme

d'efficacité et de confort pour l'Adhérent puisqu'il permet de réduire le temps d'attente et d'apporter une réponse mieux préparée en amont.

Ce sens aigu de la proximité et du service se manifeste aussi par la réactivité dont sait faire preuve la MSA. Face aux aléas climatiques qui ont touché nos territoires en 2017, j'ai alerté et me suis fait l'écho des difficultés éprouvées sur le terrain. Cette mobilisation a permis de débloquer une enveloppe de 410 000 euros sous la forme de prises en charge de cotisations. Voilà une illustration concrète de la force du mutualisme.

Le mutualisme n'est donc pas une vue de l'esprit ou un concept creux. Bien au contraire, c'est à la fois un outil indispensable à notre réussite et un objectif en soi.

Pilier de la MSA, notre mutualisme est le fruit d'une légitimité démocratique et historique qui puise ses racines dans la solidarité et l'entraide.

Ainsi, il nous revient, à nous élus, le devoir de participer, de nous impliquer, de témoigner, de prendre la parole et de faire vivre le mutualisme au service du monde agricole.

C'est cette noble ambition que je souhaite partager avec les élus, les Adhérents et les partenaires de la MSA Alpes-Vaucluse.

Marie-Claude SALIGNON
Présidente

▶ LA PERFORMANCE AU SERVICE DE LA SOLIDARITÉ



En choisissant l'enfance et la jeunesse comme fil rouge de cette Assemblée générale, la MSA rappelle qu'elle reste dynamique et résolument optimiste.

Je suis convaincue que cet état d'esprit se reflète dans notre façon de concevoir la performance.

Objectifs, coût de gestion, pilotage et équilibre budgétaire font partie intégrante de notre vocabulaire quotidien et vous sont détaillés dans ce rapport d'activité. La MSA a su prouver son sérieux en la matière.

C'est pourquoi, bien que les évolutions législatives, et organisationnelles auxquelles le monde agricole est confronté sont souvent nombreuses, toujours complexes et parfois incomprises, nous restons mobilisés : nous saurons les appréhender avec rigueur et méthode afin de vous accompagner.

Mais la performance ne saurait être réduite exclusivement à une affaire de comptabilité ou de bonne gestion.

A la MSA Alpes-Vaucluse, être performant, c'est aussi faire preuve d'ambition sociale : c'est assurer

aux exploitants, aux retraités, aux employeurs de main-d'œuvre et aux salariés agricoles une protection solide ; c'est porter des actions de prévention audacieuses tournées vers des publics parfois fragiles ; c'est s'appuyer sur le guichet unique pour apporter une réponse qui va au-delà de la sollicitation initiale de l'Adhérent ; c'est parier qu'une entreprise en difficulté pourra s'acquitter de ses cotisations si elle est accompagnée ; c'est savoir que l'on peut conduire un tracteur et utiliser quotidiennement son smartphone ; c'est considérer qu'une cotisation n'est pas qu'une charge, mais bien la contrepartie d'une protection sociale globale. En somme, c'est placer la performance au service de la solidarité.

Ce niveau d'exigence ne saurait être atteint sans l'investissement et le professionnalisme dont fait preuve quotidiennement l'ensemble du personnel de la MSA Alpes-Vaucluse.

Notre engagement est donc simple : poursuivre nos efforts en faveur de la protection sociale agricole et de ses Adhérents.

Anne-Laure TORRESIN
Directrice Générale

LA MSA ET SES ADHÉRENTS

▶ Salariés agricoles

57 595

▶ Exploitants*

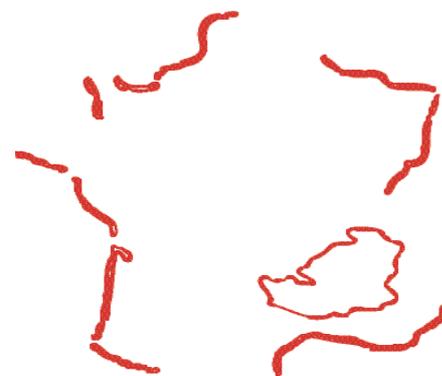
9 136

▶ Conjointes collaborateurs*

734

▶ Employeurs de main d'œuvre*

5 353



▶ Retraités

88 212

▶ Personnes protégées en Assurance Maladie

83 847

▶ Allocataires de prestations familiales

15 897

9,8% de la
population
de nos
3 départements

LES PILIERS DE LA MSA

Le guichet unique

La MSA est le 2^{ème} régime de protection sociale en France. Elle propose à ses Adhérents un *guichet unique*.

Par ce système, qui fait toute l'originalité du régime agricole, la MSA gère l'ensemble des branches de la sécurité sociale. Elle prend également en charge la médecine du travail et la prévention des risques professionnels.

Elle dispose ainsi d'une approche globale des situations et des besoins lui permettant d'apporter les solutions les mieux adaptées.

Acteur reconnu des territoires ruraux, elle intervient à travers sa politique d'action sociale dans les domaines de la petite enfance, de l'accès aux soins, de la prévention santé et de la perte d'autonomie.

La gouvernance mutualiste

La MSA est le seul organisme à disposer de représentants locaux élus par l'ensemble des Adhérents. Elle bénéficie ainsi d'un maillage territorial dense qui lui permet d'être et d'agir au plus près des préoccupations des individus, des entreprises et des territoires.

Les élus locaux constituent un relais précieux entre les Adhérents et le Conseil d'administration, que ce soit en termes d'information ou d'expression des besoins.

Il appartient aux élus locaux de désigner leurs représentants au sein du Conseil d'administration.

► Le Conseil d'Administration

Composé de 29 membres, le Conseil d'Administration définit la politique de la caisse dans les domaines de l'action sanitaire et sociale, de la prévention santé, des risques professionnels et de l'offre de services sur les territoires.

Au niveau national, dans le cadre de Commissions Institutionnelles, les Administrateurs des caisses sont largement impliqués et associés à la réflexion, aux travaux du Conseil Central et à la définition des engagements de l'Institution. Madame SALIGNON est d'ailleurs membre du Conseil Central de la CCMMSA.

Au sein du Conseil, des comités et commissions se réunissent pour travailler sur la protection sociale, sur l'action sociale et traiter des questions de santé.

Ils émettent des avis sur les questions qui les concernent. Ces avis peuvent être *simples* - le Conseil d'Administration n'est pas tenu de le suivre - ou *conformes* - la décision du Conseil d'Administration doit suivre l'avis du comité.

REPÈRES 2017

- 6 réunions du Conseil d'Administration



Le Conseil d'Administration et la Direction lors de la visite de la MSAP de Seynes-les-Alpes

Les Comités et les Commissions

Pour mener à bien ses missions, le Conseil d'Administration s'appuie sur des comités et commissions constitués d'Administrateurs.

▶ Le Comité de Protection Sociale des Non-Salariés (CPSNS)

Il traite les questions de protection sociale des non-salariés agricoles : santé sécurité au travail, législation ...

Présidente : Mme Lucette GUGLIELMINO

REPÈRES 2017

- 4 réunions du CPSS et
- 3 réunions du CPSNS

▶ Le Comité de Protection Sociale des Salariés (CPSS)

Il traite les questions concernant la protection sociale des salariés agricoles: santé, sécurité au travail, législation...

Présidente : Mme Annie ROSSI

▶ Le Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale (CPASS)

REPÈRES 2017

- 8 réunions du CPASS afin d'examiner
 - 102 dossiers individuels
 - et 126 demandes de subventions

Il soumet au Conseil d'Administration les principes généraux et les moyens de mise en œuvre de la politique d'Action Sanitaire et Sociale du territoire Alpes-Vaucluse.

Des actions sont déclinées pour chaque public : la petite enfance, les familles, les jeunes, les actifs, les seniors et les territoires ruraux.

Présidents : M. Jean LAGIER-TOURENNE et M. André BARNOIN

La présidence est assurée par alternance.

▶ La Commission de Recours Amiable (CRA)

Elle a pour objet de régler de façon amiable les différends d'ordre administratif entre les Adhérents et la caisse.

REPÈRES 2017

5 réunions de la CRA afin d'examiner

- 2 902 remises de majorations de retard
- 822 échéanciers de paiement de cotisations accordés
- 75 demandes de remises d'indus
- 30 contestations de droit

REPÈRES 2017

- 21 réunions des commissions des rentes salariés et non salariés
- 223 dossiers salariés et 63 dossiers non salariés examinés

▶ La Commission des Rentes

Elle étudie les dossiers consécutifs aux accidents du travail et aux maladies professionnelles.

Le Conseil d'Administration élu pour 5 ans

2015-2020



PRÉSIDENTE

Marie-Claude SALIGNON
COLLÈGE 3



1^{er} VICE-PRÉSIDENT

Jean-Michel MAZET
COLLÈGE 2



Eric ROUX



Yvon MICHEL



Bertrand MILLE



André BARNOIN



Sylvie DURAND



Marcel BULOT



Robert DELAYE



Annie ROSSI



Ange BARGES



Lucette GUGLIELMINO



Sylvie BARTHEE BARJOT



Raymond UGHETTO



Sandrine HAUSER



Eric GIRARD



Michèle PELLISSIER



Claude AILHAUD



Jean CAUDRON



Jean LAGIER-TOURENNE



Edith BROCHIER



Jean-Luc RIMBAUD



Jean-Paul COMTE



Sophie LAMBERT



Rémy GRAVIERE



Jean-Jacques OULION



Pierre FISCHER

1^{er} collège • 9 membres

2^e collège • 12 membres

3^e collège • 6 membres

UDAF • 2 membres

10 - Rapport d'activité 2017

Le réseau des élus

Ce sont 722 délégués cantonaux titulaires et suppléants. Véritables relais sur les territoires, ils confèrent une dimension humaine à la relation entre la MSA et ses Adhérents. Par leur implication quotidienne, les élus contribuent à faire vivre la proximité entre la MSA et la population agricole.

Qu'il s'agisse de trouver des solutions concrètes ou de relayer des informations, les élus participent à enrichir la vie mutualiste. Leur présence et leur travail permettent à la MSA de rester ancrée dans les territoires.

▶ Les comités départementaux

Relais du Conseil d'Administration, les comités ont vocation à renforcer l'organisation politique de la caisse pluri départementale en maintenant un lien de proximité entre les administrateurs, les élus locaux et les Adhérents.

REPÈRES 2017

- 2 réunions des comités départementaux
- et un carrefour réunissant les deux comités des Alpes et du Vaucluse

Ils participent à la représentation locale de la Caisse, à l'animation du réseau des élus, ainsi qu'au développement sanitaire et social des territoires ruraux.

▶ Les réunions cantonales

Comme chaque année, le Conseil d'Administration a décidé d'organiser des réunions inter cantonales afin de mieux informer les élus au sujet des dernières actualités institutionnelles et des évolutions du monde de la protection sociale.

Moments privilégiés d'information et de dialogue, les réunions cantonales ont permis d'échanger autour des thématiques suivantes :

- Les actualités réglementaires
 - Micro bénéfiques agricoles
 - DSN et nouveau TESA
- Les démarches institutionnelles
 - Parcours client
 - Relation de services
 - Enquête de satisfaction
- La MSA et son environnement
 - Dynamique et population couverte sur les territoires de la MSA Alpes-Vaucluse.
- Les faits marquants
 - Gel d'avril 2017
 - Assemblée Générale nouvelle formule
 - Journal des Élus



Le mot du 1^{er} Vice-Président

« Que ce soit face aux crises ou aux détériorations des conditions de vie que peuvent connaître certains Adhérents, la MSA répond présent. Parmi les leviers de réponse, il y a les instances dans lesquelles siègent les élus. Celles-ci constituent des passerelles entre les services et vous les Adhérents.

Témoins des situations locales les plus éprouvantes comme les plus heureuses, les élus portent ainsi la voix du monde agricole et contribuent, au sein de ces instances, à ce que les textes législatifs soient appliqués de façon pertinente, cohérente et réaliste.

Porter un regard de terrain sur les situations permet d'enrichir la façon dont celles-ci sont abordées. »

M. Jean-Michel MAZET

Ce sont près de 200 délégués qui ont participé à ces réunions.

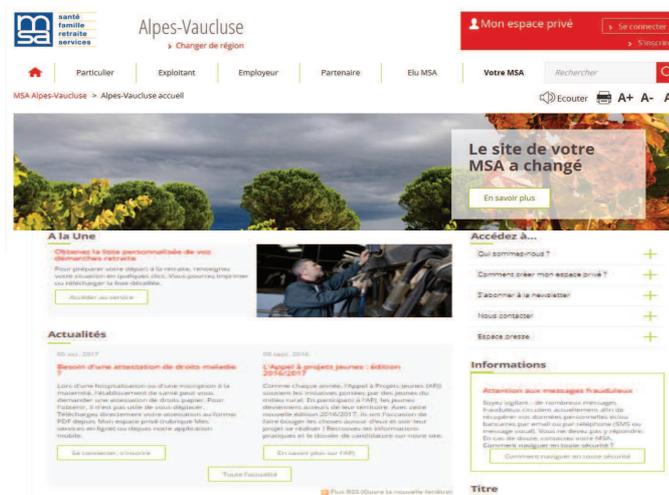
La MSA connectée à ses Adhérents



LA MSA ET SES ADHÉRENTS

Un environnement en mouvement !

Bien que l'accueil physique et téléphonique reste présent, nos modes de contacts évoluent avec le développement du numérique. Notre offre de services en ligne répond non seulement aux attentes de nos Adhérents mais aussi à l'obligation de passer par la voie dématérialisée pour certaines démarches, comme la DSN.



Connexions au site www.msa-alpesvaucluse.fr

▶ 636 878



▶ 11 982 emails reçus via le service en ligne

« Mes Messages Mes réponses »



▶ 9 526 SMS envoyés



▶ 56 610 connexions en 2017 + 87 %

▶ 5 630 utilisateurs

Un site internet offrant de nombreuses démarches en ligne !

L'accès à plus de 60 services en ligne, via « Mon espace privé », favorise l'autonomie de chacun, dans la gestion de sa protection sociale, particuliers et entreprises.

Une assistance téléphonique est accessible au 04 71 64 57 43 que ce soit en cas de difficulté de connexion ou simplement afin d'être accompagné dans l'utilisation des services en ligne.

Les services en ligne les plus utilisés

VOLET PARTICULIERS

- 1- Les consultations de paiements (prestations familiales, décomptes santé, paiements retraites)
- 2- Les attestations de droits maladie
- 3- Les attestations de droits RSA...

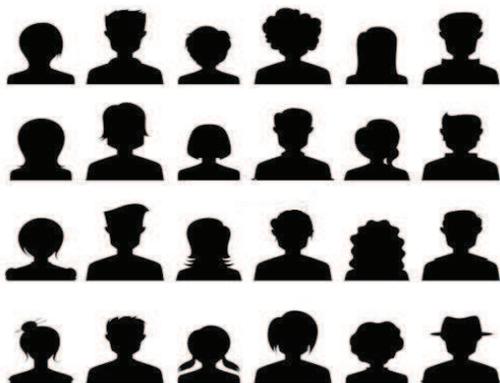
VOLET ENTREPRISE

- 1- Le titre emploi simplifié agricole (TESA)
- 2- La déclaration préalable à l'embauche (DPEA)
- 3- La déclaration de salaire...

LA MSA DANS L'ACCUEIL ET LA PROXIMITE

Depuis le 1^{er} juin 2014, nos agences d'Avignon, Gap, Manosque, Digne et Coustellet sont ouvertes toute la journée, et les après-midis sont spécifiquement consacrés à l'accueil des Adhérents sur rendez-vous.

▶ 90 099 personnes reçues



▶ 10 131 sur RDV



▶ 356 visites par jours ouvrés - dont 40 sur RDV

5 agences et 17 points d'accueil, répartis sur le territoire pour un service de proximité et de qualité.

Le Rendez-Vous, un moment privilégié !

Depuis le 3 avril 2018, les points d'accueil de la MSA Alpes-Vaucluse reçoivent les Adhérents sur rendez-vous*. Au programme : gain de temps, efficacité et réponse sur-mesure dans les agences, les points d'accueil et les Maisons de Services aux Publics (MSAP).

Pour prendre rendez-vous

En vous connectant sur www.msa-alpesvaucluse.fr dans Mon Espace Privé



Contact & échanges

▶ Envoyer un message

▶ Envoyer un document

Voir tous mes services de contact

Rubrique « Contacts & échanges » Cliquez sur « Voir tous mes services de contact »

Prendre un rendez-vous



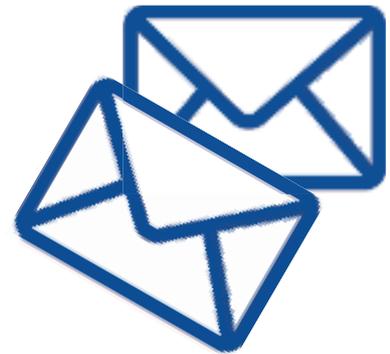
Puis cliquez sur « Demander un rendez-vous »

Ou par téléphone au 04 90 13 67 99

* à l'exception des agences d'Avignon, Coustellet, Orange, Carpentras, Manosque, Digne-les-Bains et Gap : accueil sans rendez-vous le matin et sur rendez-vous l'après-midi.

LA RELATION ÉCRITE ET TÉLÉPHONIQUE

▶ 899 262 courriers envoyés



▶ 466 430 courriers reçus



▶ 165 983* appels traités
pour un taux de décroché de 86 %

Les mutualisations avec la MSA Provence-Azur et la MSA de Corse ont permis d'élargir l'ouverture de la plage de réponse téléphonique. Désormais, vous pouvez joindre la MSA Alpes-Vaucluse de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

* Correspond aux appels pour les prestations et les cotisations



LA MSA AUPRÈS DES ADHÉRENTS

La prévention santé à chaque instant de la vie*



De l'enfance à l'âge adulte, de la fondation d'une famille à la création d'une entreprise, dans la maladie ou le maintien en emploi, la MSA est à vos côtés.

Vaccination Rougeole Oreillons Rubéole (ROR)

Taux de participation 74 %
Pour les enfants avant 2 ans
710 enfants se sont vus proposer le vaccin

Dépistage des cancers

Des actions de sensibilisation en présence de professionnels de santé, sous forme de ciné-débat, conférence, théâtre-débat ...

Près de 30 000 assurés invités à se faire dépister

Les Instants Santé

Les Instants Santé sont l'occasion de faire un **bilan santé complet et gratuit** permettant d'évaluer les facteurs de risque liés aux habitudes de vie et ainsi de prévenir le développement de certaines maladies.

Le nouveau dispositif depuis le 1^{er} janvier 2017

Afin d'améliorer le taux de participation, un nouveau protocole pour les adultes de 25 à 75 ans est mis en œuvre. Désormais, seuls sont invités les Adhérents «ciblés», c'est-à-dire ceux pour lesquels un besoin en termes de prévention a été identifié.

Plus de 5 000 personnes conviées en 2017 par la MSA Alpes-Vaucluse à un entretien infirmier personnalisé, suivi d'une animation nutritionnelle.

Prévention du vieillissement

Vieillir est un phénomène naturel. En effet, tout au long de la vie notre corps évolue et de nouveaux besoins apparaissent auxquels il est nécessaire de répondre.

Pour avancer en âge sereinement, il est important de rester actif, de veiller à son alimentation, de conserver une activité physique, de stimuler son esprit, d'adopter des comportements protecteurs pour sa santé et de maintenir le contact avec les autres.

La MSA, en partenariat avec l'ASEPT* dans la diffusion de programmes de prévention et d'éducation pour la santé, propose aux séniors, dans le cadre du plan *Bien Vieillir* des actions collectives.

107 actions menées - 3 937 participants

Prévention dentaire à destination des jeunes et des femmes enceintes

4 300 jeunes invités à bénéficier d'un examen de prévention bucco-dentaire

Sensibilisation des jeunes à l'arrêt du tabac

150 jeunes sensibilisés autour de 5 ateliers dans 2 MFR

Vaccination contre la grippe



27 000 Adhérents concernés
Taux de participation 44 %

L'ASEPT

L'ASEPT, Association de Santé, d'Éducation et de Prévention sur les Territoires PACA, a été créée en 2012 à l'initiative de la MSA. Elle regroupe la MSA, la Sécurité Sociale des Indépendants (SSI), la Caisse de Retraite et de Santé au Travail (CARSAT) et la Caisse d'Assurance Maladie des Industries Électriques et Gazières (CAMIEG). Elle est chargée d'assurer la promotion et la réalisation d'actions de prévention santé adaptées aux besoins de la population et des territoires. L'ASEPT invite le public à participer à des conférences et événements variés (forum, théâtre, ciné-débat...) afin de sensibiliser à la question du bien vieillir. A cette occasion, des ateliers en petit comité permettent d'acquérir des connaissances pour prévenir les troubles liés au vieillissement.

La MSA, présente à toutes les étapes de la vie

Depuis toujours, la MSA participe au développement social des territoires ruraux et à la mise en place, avec ses partenaires, d'actions et de services répondant aux besoins sanitaires et sociaux des populations vivant en milieu rural. Le plan d'action sanitaire et sociale 2016-2020 « Mieux vivre sur les territoires » s'articule autour de 3 axes pour lesquels la MSA Alpes-Vaucluse s'engage par ses actions individuelles et collectives auprès de ses ressortissants.

▶ 5,5 M€ d'aides



DES ACTIONS INDIVIDUELLES AUPRÈS DES ADHÉRENTS

■ Accompagnement social dans le cadre de la santé et de l'accès aux droits

■ Accompagnement des personnes en risque de désinsertion professionnelle

Cellule maintien en emploi pour aider à conserver une activité professionnelle.

■ Accompagnement des personnes en situation de détresse

Cellule d'accompagnement du mal-être et du risque suicidaire.

■ Des aides financières en complément de la protection sociale légale

Retrouvez notre guide des aides extra légales sur notre site www.msa-alpesvaucluse.fr

DES ACTIONS COLLECTIVES SUR LES TERRITOIRES

■ Programme de soutien aux aidants

Lien social et solidarité, parcours santé, aide aux aidants...

■ Appel à Projets Jeunes (APJ)

Ce concours récompense des projets conçus et imaginés par des groupes de jeunes de 13 à 22 ans portant sur la culture, la solidarité, la santé.

■ Charte de solidarité des aînés

Afin de rompre l'isolement et d'améliorer les conditions de vie des retraités et futur retraités sur les territoires ruraux.

■ Des actions de prévention santé pour les seniors en partenariat avec l'inter régimes (ateliers mémoire, nutrition, bien vieillir).

Les 3 axes du plan

■ Agir pour le bien être au quotidien des Adhérents

■ Accompagner les publics agricoles à tous les âges

■ Innover sur les territoires



L'offre de service sur les territoires

Dans le prolongement de son action sanitaire et sociale, la MSA Alpes-Vaucluse s'attache à développer et à promouvoir, à travers les associations du groupe MSA, une offre de services pour répondre, au quotidien, aux besoins de la population agricole et rurale.



- Un lycée agricole
- Deux centres de formation continue



- Des services à la personne



L'intérim autrement



Une autre réponse pour l'emploi



- Des services pour l'emploi et l'insertion

LA MSA AUPRÈS DES ENTREPRISES

Un accompagnement des entreprises et des exploitants

Dans un contexte de crise, la MSA apporte son soutien aux agriculteurs.

- ▶ 165 dossiers de prise en charge de cotisations
410 000 €
- ▶ 2 902 dossiers de remise de majorations de retard
974 958 €
- ▶ 822 dossiers de demande d'échéanciers accordés
3 553 064 €

Offrir un accompagnement personnalisé



Retrouvez sur notre site Internet www.msa-alpesvaucluse.fr les dispositifs disponibles

Une aide pour les agriculteurs en situation d'épuisement professionnel.

Afin de lutter contre l'épuisement professionnel des agriculteurs, la MSA se mobilise. Pour cela, nous finançons un dispositif d'aide au répit, qui peut prendre plusieurs formes : séjour de repos, accompagnement psychologique, voyage familial, etc. Ainsi l'agriculteur durement éprouvé par son travail peut s'éloigner de son exploitation l'esprit serein, en sachant que celle-ci continuera à fonctionner grâce à un service de remplacement financé par la MSA.

- 58 situations prises en charge
- 591 jours de remplacement
- 101 000 € versés

Favoriser l'installation des agriculteurs par le biais de formations et de conseils, d'actions de communication et d'information.

La MSA Alpes-Vaucluse a déployé – en lien avec ses partenaires – un ensemble d'actions tournées vers les nouveaux installés.

- 300 rendez-vous installation
- 151 jeunes ont suivi un stage 21h
- 224 exploitants rencontrés lors des salons, forums, etc.

Un travail de prévention des accidents professionnels

La MSA intervient pour la prévention des risques professionnels et en tant que médecine du travail des salariés, des exploitants et entreprises agricoles.

Par sa connaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles, le service Santé Sécurité au Travail avec ses médecins, infirmières et conseillers en prévention, assure la surveillance médicale des salariés. De surcroît, l'équipe SST accompagne les entreprises dans l'évaluation des risques professionnels et la mise en œuvre des mesures de prévention, qu'elles soient d'ordre technique ou organisationnel.



- ▶ 5 248 visites de médecine du travail
- ▶ 1 674 accidents du travail ou maladies professionnelles des salariés
- ▶ 366 accidents du travail ou maladies professionnelles des non-salariés
- ▶ 16 M€ de dépenses liées aux accidents du travail et maladies professionnelles

L'étude Coset-MSA lancée à partir de mi-novembre

Menée sur l'ensemble du territoire français auprès de 18 000 Adhérents MSA, l'étude COSET-MSA doit permettre d'obtenir un large panorama de l'état de santé des actifs et anciens actifs du régime agricole. Ce diagnostic cherche à refléter le plus fidèlement possible la diversité des situations professionnelles. C'est pourquoi l'étude COSET-MSA porte sur les salariés, les exploitants, mais aussi leurs conjoints collaborateurs.

Une fois compilés et étudiés, les résultats contribueront à renforcer la connaissance des liens entre conditions de travail et santé. L'analyse des données permettra d'identifier plus finement quels sont les axes de prévention et les actions à mettre en œuvre en priorité afin de préserver et d'améliorer la santé des travailleurs du monde agricole.

Plus d'informations www.coset.fr

▶ **567** jours consacrés par les conseillers en prévention à l'accompagnement des entreprises (interventions, études, diagnostics, formations).

Un plan Santé Sécurité au Travail (SST) 2016/2020

Des actions, concrètes et adaptées aux réalités du terrain, autour de 6 grands axes

LES ACTIONS 2017

■ 8 réunions de sensibilisation

Risque de chutes de hauteur en arboriculture & conférence régionale « phytosanitaires » en partenariat avec les CPHSCT de la région PACA.

■ 8 formations gestes & postures

Prévention des risques liés à l'activité physique.

■ 149 formations Sauvetage Secourisme du Travail pour 1 886 personnes

■ 4 formations animateur prévention

Former des relais sécurité dans les entreprises ayant vocation à animer la prévention dans le management quotidien afin que celui-ci constitue un levier d'amélioration de la performance globale de l'entreprise.

■ 7 formations « certiphyto »

Les 6 axes du plan

- La sécurité au contact des animaux dans les secteurs de l'élevage
- L'exposition au risque chimique
- Le machinisme agricole
- Les risques psychosociaux
- Les troubles musculosquelettiques (TMS)
- L'employabilité des actifs agricoles

LES PRIORITÉS 2018

Le bien-être au travail :

■ Réunion « Et si on parlait travail » pour les exploitants

■ Formation & sensibilisation des entreprises aux enjeux de la Qualité de Vie au Travail

■ Proposition d'accompagnements individuels

■ Participation à l'élaboration de la Charte Qualité de Vie au Travail du territoire PACA avec nos partenaires

* CPHSCT Commission Paritaire d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

La prévention dans l'enseignement agricole

Même si les chiffres démontrent une réduction quasi constante de l'implication des jeunes de moins de 25 ans (salariés, exploitants et apprentis) dans les accidents du travail, ces derniers restent les plus vulnérables. La MSA travaille depuis de nombreuses années en partenariat avec les établissements d'enseignement agricole afin d'intégrer la santé et la sécurité au travail au cœur des cursus scolaires.

L'engagement des élèves dans des projets pédagogiques à l'occasion des Rencontres Prévention Jeunes (RPJ) nous montre que la jeunesse est en mesure d'acquérir les bons réflexes en matière de sécurité.

En effet, les RPJ rassemblent des jeunes qui se réunissent en groupes afin de proposer des innovations susceptibles de prévenir les risques professionnels.

+ de 3000 élèves bénéficient chaque année d'une formation ou d'une sensibilisation.

La MSA au coeur de la protection sociale



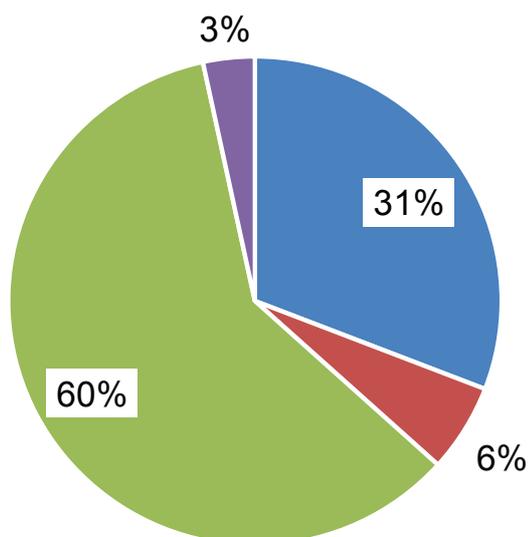
LES PRESTATIONS

▶ 475 M€ de prestations versées

▶ 208 M€ aux non-salariés

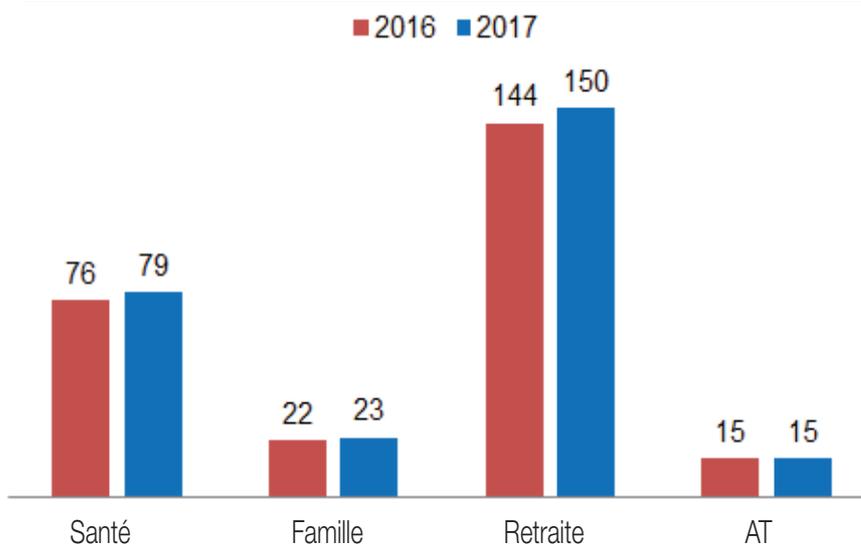
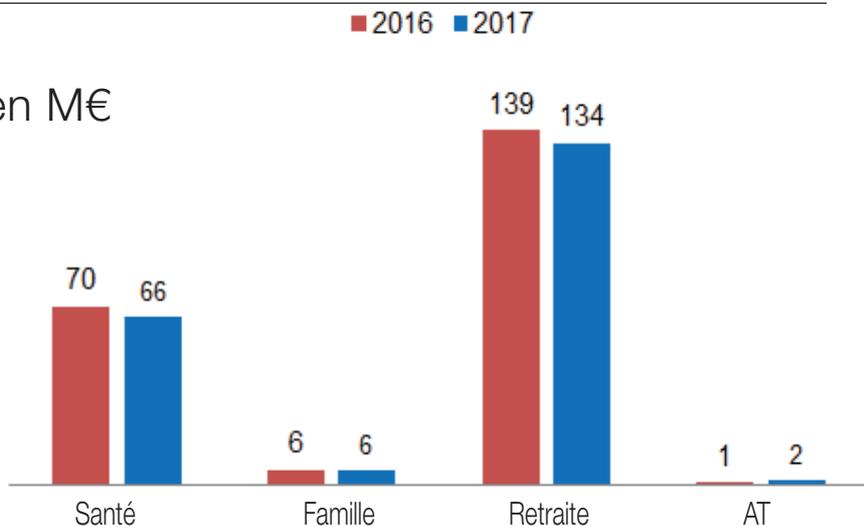
▶ 267 M€ aux salariés

▶ Répartition des prestations



- Santé
- Famille
- Retraite
- Accidents du travail

▶ Évolution des prestations versées aux non-salariés en M€



▶ Evolution des prestations versées aux salariés en M€

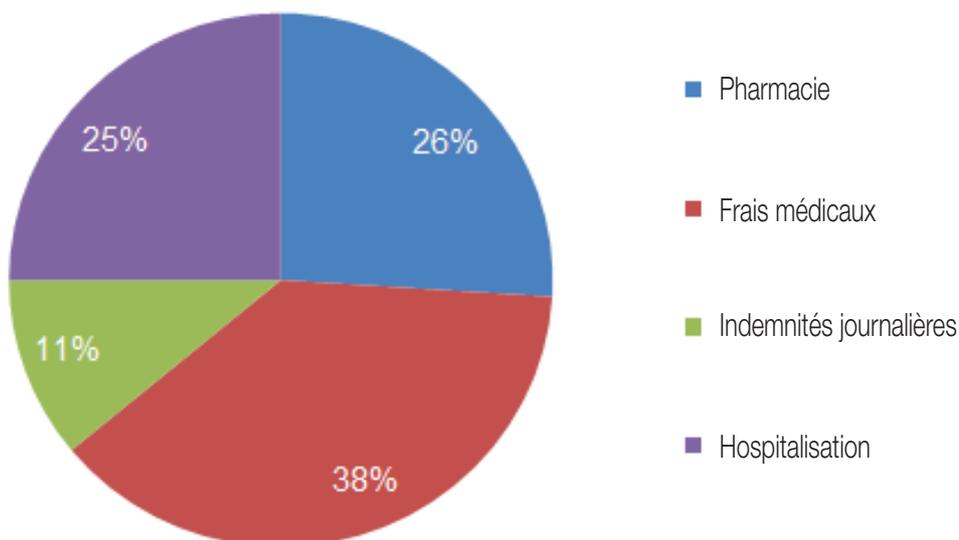
LES PRESTATIONS SANTÉ

- ▶ 83 847 ressortissants couverts en assurance maladie
- ▶ 161 M € de prestations santé versées
- ▶ 1 774 359 feuilles de soins électroniques traitées
- ▶ 64 434 feuilles de soins papiers traitées
- ▶ 7 444 bénéficiaires CMU-C*
- ▶ 2 528 bénéficiaires ACS*



*CMUC: Couverture Maladie Universelle Complémentaire
*ACS: Aide Complémentaire Santé

▶ Répartition des prestations santé

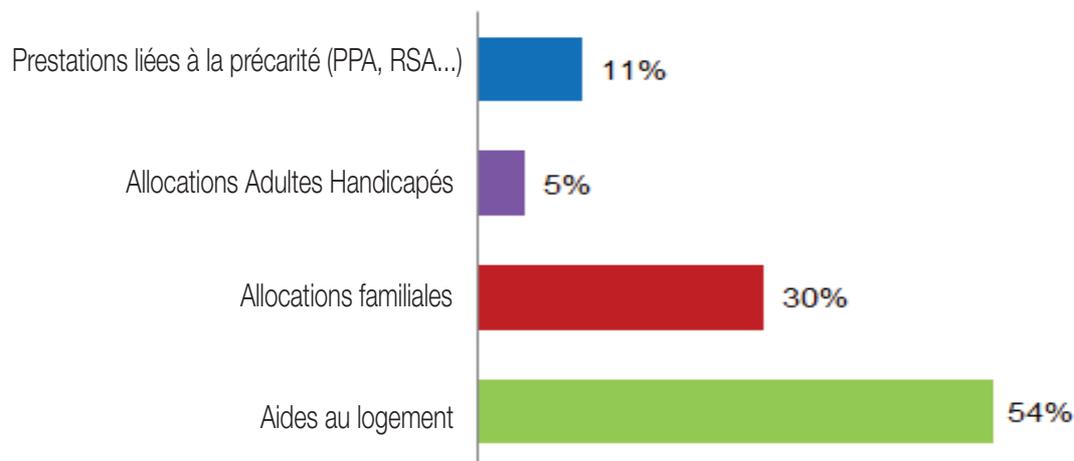


LES PRESTATIONS FAMILLE

▶ 29 M€ de prestations versées



▶ 15 897 bénéficiaires de prestations



L'allocation de rentrée scolaire

L'allocation de rentrée scolaire (ARS) est versée, sous conditions de ressources, aux familles avec au moins un enfant scolarisé ayant entre 6 et 18 ans.

Elle permet d'aider les familles à financer les dépenses de la rentrée scolaire. Son montant dépend de l'âge de l'enfant.

Pour la rentrée scolaire 2017, l'ARS a été versée pour chaque enfant scolarisé, né entre le 16 septembre 1999 et le 31 décembre 2011 inclus, et pour chaque enfant plus jeune déjà inscrit en classe de CP. L'enfant devait être inscrit dans un établissement d'enseignement ou en apprentissage et gagner moins de 55 % du SMIC (durée légale de travail de 39 heures hebdomadaires) ou moins de 61,3% du SMIC (durée légale de travail de 35 heures hebdomadaires).

Enfin, les ressources de la famille ne doivent pas dépasser un plafond de revenu qui varie selon le nombre d'enfants.

Foyers bénéficiaires 4 074

Montant global versé 1,97 M€

Pour 6 811 enfants

LA RETRAITE

- ▶ **285 M€** de prestations servies dont 12,7 M€ de Retraite Complémentaire Obligatoire (RCO)
- ▶ **62 674** dossiers de retraite des salariés agricoles
- ▶ **25 538** dossiers de retraite des non-salariés agricoles
- ▶ **99%** des retraites sont versées dans un délai conforme à nos engagements*

*Engagements contractés dans la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG), soit un délai net de moins de 4 mois après complétude du dossier

Dès 60 ans, on adopte les bons réflexes avec les Ateliers Vitalité !

Mis en place à l'automne 2017, ces ateliers permettent de prendre soin de soi, d'améliorer sa qualité de vie et de préserver son capital santé.

Ludiques et interactifs, les Ateliers Vitalité se décomposent en 6 séances de 2h30 articulées autour des thématiques suivantes :

Atelier 1 " Mon âge face aux idées reçues "

Comment appréhender positivement cette nouvelle étape dans sa vie.

Atelier 2 " Ma santé : agir quand il est temps "

Les indispensables pour préserver sa santé le plus longtemps possible : dépistages, bilans, vaccins, traitements...

Atelier 3 " Nutrition, la bonne attitude "

Adopter une alimentation variée et équilibrée qui allie plaisir et santé.

Atelier 4 " L'équilibre en bougeant "

Comment agir au quotidien pour préserver sa condition physique.

Atelier 5 " Bien dans sa tête "

Identifier les activités qui favorisent le bien-être : sommeil, relaxation, mémoire...

Atelier 6 " Un chez moi adapté, un chez moi adopté "

Prendre conscience des risques dans sa maison pour rendre son logement plus sûr.

ou

" À vos marques, prêt, partez "

Des exercices physiques, ludiques et accessibles à tous.



LES COTISATIONS

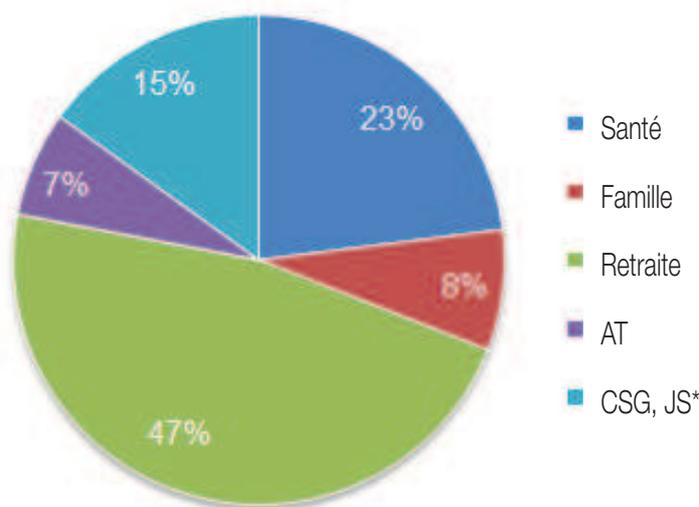
▶ 235 M€ de cotisations recouvrées

LE RATIO COTISATIONS / PRESTATIONS

Pour 1€ de cotisations perçues



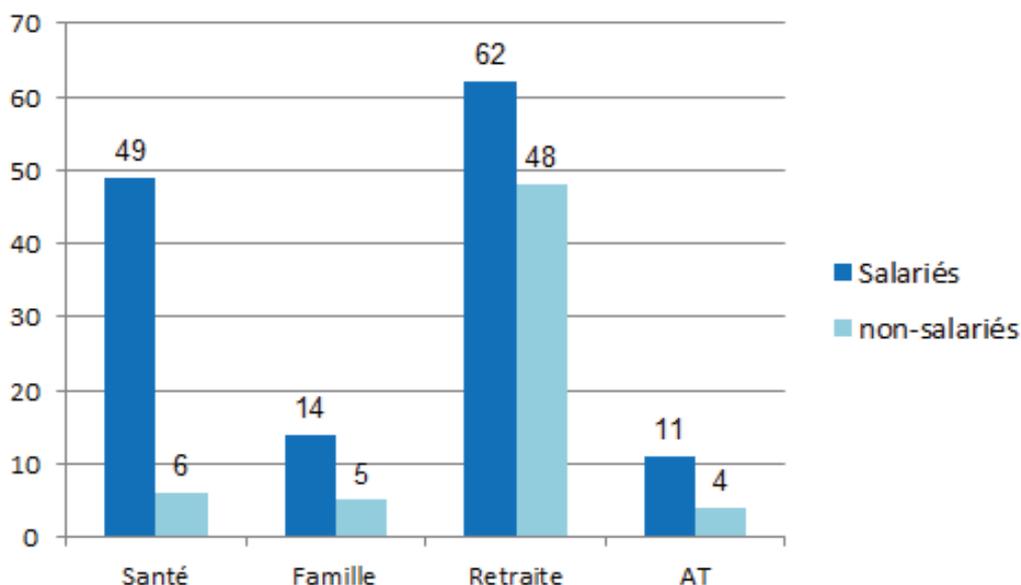
2,02€ de prestations versées en 2017



*CSG, JS: Contribution Sociale Généralisée et Journée de Solidarité

▶ 136 M€ cotisations sur salaires ▶ 63 M€ cotisations de non-salariés

▶ 35 M€ de prélèvements divers salariés et non-salariés (CSG, JS, ...)



La MSA Alpes-Vaucluse, un organisme responsable



UN ORGANISME RESPONSABLE

■ Une MSA performante

Conformément aux engagements contractés dans la Convention d'Objectifs et de Gestion, la MSA Alpes-Vaucluse s'efforce de conjuguer qualité de service et performance.

Pour assurer le service à ses Adhérents et une offre globale de protection sociale dans un contexte marqué par la réduction des effectifs et des dépenses de fonctionnement, elle s'appuie sur 385 collaborateurs investis.

Performance globale : 1^{er} rang sur 35 MSA

■ Une gestion saine

Soucieuse de la maîtrise de ses coûts de gestion, la MSA Alpes-Vaucluse a réduit ses charges d'exploitation et a bénéficié de reports de crédits destinés à amortir les coûts de mise en œuvre des mutualisations de proximité.

En matière de coûts de gestion, la MSA Alpes-Vaucluse se place au 11^{ème} rang sur 35 caisses.

Evolutions notables :

▶ - 6% dépenses d'affranchissements

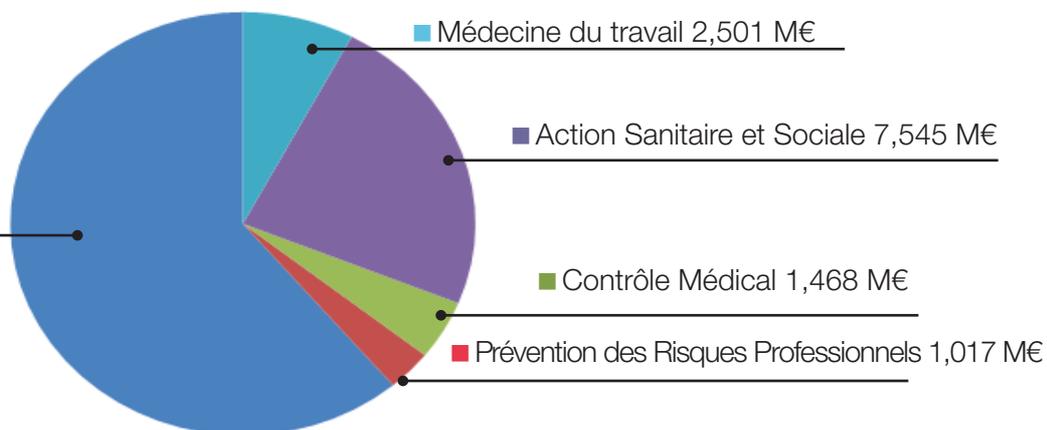
▶ - 6,7% dépenses de déplacement

97% des
prestations
dues sont
recouvrées

■ Notre budget

▶ 32 M€

■ Administration 19,747 M€



■ Une lutte contre la fraude efficace

Pour garantir la bonne utilisation des fonds publics, mais également l'efficacité et la pérennité du système de protection sociale, le régime agricole mène des actions de contrôle.

Le contrôle interne

Dispositif essentiel pour la certification de nos comptes, le contrôle interne veille à sécuriser notre activité pour assurer un service fiable et de qualité à nos Adhérents.

■ 13 452 actions de contrôle interne et vérifications de dossiers.

■ 232 639€ de fraude constatée

Le contrôle externe

Nos agents agréés et assermentés du service contrôle veillent à la bonne application et au respect des textes règlementaires. S'ajoutent aux missions menées par la MSA Alpes-Vaucluse, celles conduites dans le cadre du Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude (CODAF) en coordination avec les services de l'État et les organismes sociaux.

■ 1 169 actions de contrôle externes sur le respect des législations ou en matière de travail illégal

■ 639 939€ de fraude constatée

■ Une gestion active du risque

La gestion du risque fait partie intégrante de la politique de santé et contribue à la maîtrise médicalisée des dépenses.

▶ Recours contre tiers



Lorsqu'un Adhérent du régime agricole est victime d'un accident de la vie privée ou du travail causé par un tiers, la MSA prend en charge l'ensemble des frais liés à cet accident. Elle exercera ensuite un recours contre le responsable de l'accident pour récupérer les dépenses engagées auprès du tiers responsable ou de son assureur.

En permettant à la MSA d'exercer ce recours, vous contribuez à la bonne gestion du système de santé. Ainsi, vous évitez à la MSA de supporter des coûts qui ne lui incombent pas.

La MSA Alpes-Vaucluse exerce le recours contre tiers au titre de la région sud-est, soit une population totale de plus de 788 000 Adhérents.

■ 11,5 M€ recouverts par la MSA Alpes-Vaucluse

▶ Contrôle médical et dentaire

Il s'assure que les dépenses de santé sont conformes aux exigences règlementaires et aux prescriptions de la Haute Autorité de Santé.

Il rend des avis concernant les exonérations de ticket modérateur, les demandes d'invalidité, les arrêts de travail, etc.



■ 32 398 avis rendus

Répartition

- 9 066 avis obligatoires (exonérations de ticket modérateur, invalidités...)
- 2 147 avis dentaires
- 5 887 contrôles d'arrêts de travail
- 15 298 autres avis rendus



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

MSA Alpes-Vaucluse

Vaucluse - Siège Social

1 Place des Maraîchers - CS 60505
84056 AVIGNON Cedex 9

Tél. : 04 90 13 66 66
Fax:: 04 90 87 72 05

Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes

25B av Commandant Dumont - CS 36005
BP 79 - 05015 GAP Cedex

Tél. : 04 92 40 11 00
Fax : 04 92 51 49 23

www.msa-alpesvaucluse.fr